

## CONVENTION TRIPARTITE BAFA CITOYEN

*(Entre la Municipalité, le Stagiaire BAFA et l'Organisme de Formation)*

**Entre les soussignés :**

### **1. Le/la stagiaire BAFA**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Ci-après désigné(e) "le Stagiaire"

### **2. La collectivité territoriale**

Nom de la commune : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Représentée par : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_  
Ci-après désignée "la Municipalité"

### **3. L'organisme de formation BAFA**

Nom : **CPCV Ile de France**  
Adresse : 7 rue du château de la chasse – 95390 SAINT PRIX  
Représenté par : Mr Rainer DOUMONT  
Fonction : Président  
Ci-après désigné "l'Organisme de formation"

### **Préambule**

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Municipalité met en place un dispositif "BAFA Citoyen" visant à accompagner les jeunes dans leur parcours de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. En contrepartie d'un soutien financier, le Stagiaire s'engage à effectuer une action citoyenne locale, en effectuant son stage pratique de 14 jours au sein de la commune.

### **Article 1 – Objet**

Cette convention précise les engagements réciproques des trois parties dans le cadre du dispositif BAFA Citoyen.

## **Article 2 – Engagements du Stagiaire**

Le Stagiaire s'engage à :

- Suivre la formation BAFA dans son intégralité (formation générale et d'approfondissement) ;
  - Réaliser une action citoyenne d'intérêt général au sein de la commune pour une durée de \_\_\_\_\_ heures ; / Réaliser son stage pratique de 14 jours au sein du centre de Loisir de la commune,
  - Transmettre à la Municipalité les justificatifs de participation à la formation.
- 

## **Article 3 – Engagements de la Municipalité**

La Municipalité s'engage à :

- Financer la formation à hauteur de \_\_\_\_\_ € (ou \_\_\_\_\_ %) ;
  - Accueillir le Stagiaire ou lui proposer un cadre pour effectuer son action citoyenne ;
  - Fournir une attestation de réalisation de l'engagement citoyen/ réalisation du stage pratique
- 

## **Article 4 – Engagements de l'Organisme de Formation**

L'Organisme de formation s'engage à :

- Organiser la formation BAFA aux dates suivantes \* :
  - Session générale : du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_
  - Session approfondissement : du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_
- Thématique : \_\_\_\_\_
- Fournir les attestations de suivi de formation nécessaires.

\*En cas de nombre de participant insuffisant, l'organisme de formation se réserve le droit de reporter la session et d'en informer les acteurs dans un délai raisonnable.

---

## **Article 5 – Modalités financières**

- Coût total de la formation : \_\_\_\_\_ €
- Participation de la Municipalité : \_\_\_\_\_ €
- Reste à charge pour le Stagiaire : \_\_\_\_\_ €

Le versement se fera :

- À l'Organisme directement
  - Au Stagiaire, sur justificatif
-

## **Article 6 – Durée**

La présente convention est valable du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ ou jusqu'à la réalisation complète des engagements.

## **Article 7 – Résiliation**

En cas de non-respect des engagements (absence à la formation ou non-réalisation de l'action citoyenne), la Municipalité se réserve le droit d'annuler ou de demander le remboursement de sa participation.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

(En trois exemplaires originaux) ?

### **Le Stagiaire**

Nom, prénom :

Signature :

(Signature précédée de « Lu et approuvé »)

### **La Municipalité**

Nom :

Fonction :

Signature :

### **L'Organisme de formation**

Nom :

Fonction :

Signature :